

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 817 relatif à la réunion de la Commission permanente du Conseil représentatif le 10 août 1948.

n° 817

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 août 1948

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro
31 août 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 51 du décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La Commission permanente du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances se réu nira à Djibouti ancienne bibliothèque municipale le mardi 10 août 1948, à 8 heures. M. Rouland, chef du service des finances; M. Godefroy, chef du service des douanes; M. Kermeur, chef du service de l'enregistrement, représenteront le Gouverneur. Art. 2.— L'ordre du jour est fixé comme suit : 1° Questions financières; 2° Questions douanières; 3° Questions domaniales Art. 3.— Le présent arrêté, qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

L.e Gourerucur,P.H. SIRIEX.